

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 10 avril 2024 modifiant l'arrêté du 22 juillet 2019 modifié relatif à la nature et à la durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021

NOR : MENE2408175A

La ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,
Vu le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 2021 ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021 ;
Vu l'arrêté du 22 juillet 2019 modifié relatif à la nature et à la durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session 2021 ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 14 mars 2024,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Dans le tableau de l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 juillet 2019 susvisé, la ligne :

«

Sciences de l'ingénieur	Ecrite	4 heures
-------------------------	--------	----------

»

est remplacée par la ligne suivante :

«

Sciences de l'ingénieur	Ecrite et pratique	3 heures 30 minutes et 1 heure
-------------------------	--------------------	--------------------------------

».

Art. 2. – L'article 3 du même arrêté est modifié comme suit :

1° Au premier alinéa, après les mots : « Physique-chimie », sont insérés les mots : « , Sciences de l'ingénieur » et les mots : « Ces trois évaluations » sont remplacés par les mots : « Ces évaluations » ;

2° Au deuxième alinéa, après les mots : « 5 points sur 20 pour », sont insérés les mots : « Sciences de l'ingénieur et » ;

3° Au dernier alinéa, après les mots : « de Physique-chimie », sont insérés les mots : « , de Sciences de l'ingénieur ».

Art. 3. – Le présent arrêté est applicable à compter de la session 2025 du baccalauréat général.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 avril 2024.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général
de l'enseignement scolaire,*
E. GEFFRAY